



BIENS ASSURES

Type d'immeuble : **Appartement**
Etage : **Au 1er étage (1)**
Formule : **Cosymo**
Qualité du preneur d'assurance : **Propriétaire partiel**
Date de naissance de référence : **10/03/1961**

at. mobiliere.

Situation du risque : **RUE DE LA SAINTE-FACE 6 Bte. 4**
6250 PONT-DE-LOUP

EVALUATION DU BATIMENT

Type d'évaluation : **1er risque absolu**

EVALUATION DU CONTENU

Montant assuré à l'indice ABEX : **54.000,00 EUR**

GARANTIES

	Date de prise d'effet	Prime annuelle
HABITATION A L'INDICE ABEX : 744		
- Garanties de base : Contenu (incl Catastrophes naturelles)	12/08/2015	63,81
- Pertes indirectes	12/08/2015	6,17
PRIME COMMERCIALE :		69,98
Taxes, contributions et frais :		11,02
PRIME TOTALE (en euro) :		81,00

Echéance annuelle : **14/01**
Prime : **Annuelle**

RELEVÉ DE PRIME

Quittance de remboursement **42,45 EUR** pour la période du **12/08/2015** au **14/01/2016** est joint aux présentes conditions particulières.

CLAUSES PARTICULIERES D'APPLICATION

200108 : Abandon de la règle proportionnelle contenu

Le montant assuré pour le contenu a été fixé au moyen d'un système que nous agréons. La règle proportionnelle n'est dès lors pas d'application en cas de sinistre, si le montant est indexé.

201606 : Happy Generation

Chez AXA vous êtes client « Happy Generation » à partir de 50 ans, et grâce au soin que vous mettez à éviter la survenance de sinistres dans votre habitation vous recevez, gratuitement, des avantages exclusifs. Dans le cadre de votre assurance confort habitation, vous bénéficiez automatiquement à la souscription du contrat d'une réduction tarifaire de 10 % sur toutes les garanties de l'assurance habitation, à l'exception des garanties catastrophes naturelles du bureau de tarification, protection juridique habitation et véhicules au repos.